

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2022

---

**DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En augmentant les délais durant lesquels l'avortement sera possible, c'est aussi le geste médical et « technique » qui change. Emmanuel Macron, dans un entretien au magazine ELLE, le rappelait d'ailleurs au cœur de l'été dernier : il n'est pas favorable à l'allongement à 14 semaines, l'avortement étant « plus traumatisant dans ces délais-là »...

Il convient donc de supprimer cet article.